



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pisciculture

Question écrite n° 11495

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le projet de recommandation concernant les poissons d'élevage présenté le 28 octobre 1997 par le Royaume-Uni devant le comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe. Ce projet est très inquiétant car il menace la poursuite des activités piscicoles dans notre pays en proposant des conditions d'élevage très éloignée des pratiques de l'aquaculture française et qui paraissent injustifiées d'un point de vue scientifique. Il lui demande donc de bien vouloir défendre l'avenir de la filière piscicole française en s'opposant auprès des instances européennes à l'élaboration d'un cadre normatif trop contraignant pour l'élevage de poissons.

Texte de la réponse

Un projet de recommandation concernant le bien-être des poissons d'élevage a été présenté par le Royaume-Uni, lors de la 34^e réunion du comité permanent de la convention sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe à Strasbourg en octobre 1997. Ce projet prévoit des normes de densité pour les truites et les saumons ainsi que des pratiques d'élevage incompatibles avec les réalités économiques actuelles de la filière française, premier producteur de truites européen. A la demande de la délégation française, formulée lors de la présentation de ce projet, le comité permanent précité a reconnu que des négociations ne pourraient s'envisager qu'après obtention de résultats scientifiques objectifs sur le sujet. Une étude réalisée par l'INRA, le CNEVA et l'IFREMER est actuellement cofinancée par les pouvoirs publics afin de disposer de tels résultats. De plus, une enquête sera très prochainement réalisée par le ministère de l'agriculture et de la pêche afin de bien identifier et quantifier les pratiques françaises en matière d'élevage piscicole. Plusieurs réunions de concertation et d'information regroupant les scientifiques, les professionnels et les représentants de l'administration ont déjà été organisées afin d'anticiper les négociations à venir. Lors de ces négociations, la démarche adoptée par la France lors des discussions relatives au bien-être des autres espèces animales sera poursuivie, dans le sens de la promotion de solutions équilibrées entre les impératifs de protection de l'animal et l'intérêt des consommateurs, notamment les moins aisés qui souhaitent se procurer des produits de qualité à des prix abordables.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11495

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1413

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3884